



Audio conférence avec le Secrétaire Général Situation COVID

Vendredi 13 novembre, après-midi, le Secrétaire Général nous conviait à une audio conférence sur la crise sanitaire.

Le Secrétaire Général a annoncé que les efforts devaient être maintenus que ce soit au travail ou en dehors du travail.

En effet, les derniers chiffres ne sont encourageants que sur l'aspect ralentissement de la progression du virus, mais on ne peut pas encore parler de plateau.

Les services de réanimation sont proches de la saturation.

COVID et personnes vulnérables

Il a ensuite annoncé ce que nous avons déjà diffusé, à savoir que **les nouveaux textes sur les personnes vulnérables sont sortis**, et **qu'ils reprennent bien tous les critères des textes du premier confinement**, avec en plus le **rajout des pathologies neurologiques** (comme la sclérose en plaques, la maladie de Parkinson...).

Le SNIPAT a salué une décision qui va nous permettre de faire valoir des droits que certains refusaient malgré l'annulation en référé du décret du mois d'août, très restrictif en la matière.

On pourra toutefois déplorer que les personnels vivant avec des personnes vulnérables, ne bénéficient pas des mêmes dispositifs.

Le docteur FOULON en a précisé les principes.

Dans le cas des personnes vulnérables, il faut dans l'ordre :

- 1- Accorder le télétravail.
- 2- Si pas possible, alors, aménager l'emploi par un isolement en structure individuelle, avec toutes les protections adéquates.
- 3- Si pas possible, alors octroi d'une autorisation spéciale d'absence.

Les consignes ont été données à tous les chefs de service qui ne peuvent pas ne pas être au courant, et en cas de désaccord sur le télétravail, c'est le médecin du travail qui donne la solution à retenir.

Quand il y a conflit et que le médecin doit trancher, pendant la période d'attente de la décision du médecin, la personne est placée en ASA.

De plus, sur les activités télétravaillables, la circulaire DGAFP précise que c'est la règle, et le médecin affirme que cela suffit, et qu'il n'est pas nécessaire pour ces missions là de présenter des justificatifs médicaux de vulnérabilité pour obtenir le télétravail. C'est une manière de préserver la personne.

Le docteur FOULON en profite pour préciser que la prudence doit rester de mise, dans la mesure où le virus progresse toujours, et les indicateurs restent à un niveau élevé.

Elle évoque aussi, un excès de mortalité inquiétant dans les EHPAD.

Covid et maladie professionnelle

Sur **le dossier de reconnaissance du COVID comme maladie professionnelle**, le SG nous annonce que les travaux sont en train d'avancer, et qu'il faut régler les problèmes liés à la rétroactivité, réclamée par l'ensemble des syndicats.

Le SG rappelle également et nous demande de nous en faire les relais que les cellules d'écoute activées lors du premier confinement sont toujours actives.

En effet, toutes les OS , à commencer par **le SNIPAT font remonter l'angoisse, le stress et le moral en berne des agents**, mais le SG s'étonne du faible retour dans les cellules d'écoute.

Télétravail

Sur le télétravail, le SG évoque une progression qui équivaut à 20% des missions télétravaillables.

- Concernant les Directions Départementales Interministérielles, elles sont à près de 50% de télétravail.
- La moyenne télétravaillée en préfectures est de 2,34 jours par semaine.
- En administration centrale, elle est de 2,39 jours par semaine.

Le Secrétaire Général pose alors une question aux Organisations syndicales pour savoir si la circulaire DGAFP et l'objectif affiché de 5 jours par semaine de télétravail, n'a pas été dissuasif au MI et nous demande notre position.

La position développée par le SNIPAT et issue des remontées que nous pouvons avoir a été la suivante :

Les personnels qui ont pour certains été pointés du doigt pour ne pas dire stigmatisés, lors du premier confinement, n'ont pas spécialement envie d'être à nouveau dans la même situation. Il peut donc y avoir des réticences à demander le télétravail sauf s'il y a un bénéfice personnel important.

Par exemple, quelqu'un qui aurait 3 heures de transports par jour, et qui peut gagner entre 15 et 20 heures par semaine à télétravailler (si l'on ajoute la pause méridienne), aura plus de propension à solliciter 5 jours de télétravail.

Des chiffres ont ensuite été donnés :

- La DNUM aurait une sous direction placée à 90% en télétravail.
- Dialogue 2 à la DRH serait entre 80 et 90%.
- Et à la DRH , dans son ensemble, 70% de personnels ont au moins un jour de télétravail par semaine, et 40% entre 4 et 5 jours.
- La Dépafi serait à 46% mais si on enlève les missions non télétravaillables cela ramène le pourcentage à 56%.

Le SG a ensuite donné quelques chiffres sur les postes NOEMI.

Il déclare que les préfets ont acheté sur leurs fonds locaux 10750 postes et que le ministère en a fourni 10300, soit un total de 21050 poste NOEMI en préfectures.

- 3137 postes seraient fournis en Administration Centrale
- 2428 en Police
- Et 43 en gendarmerie.

Il annonce aussi la **commande 3000 nouveaux postes pour les préfectures d'ici la fin de l'année.**

Intervention du SNIPAT

« Vous nous annoncez 2428 postes NOEMI en Police alors que la DGPN nous annonce 1638 postes, comment expliquer ce décalage ?

Par ailleurs même avec 2428 postes, alors que l'Administration centrale est dotée de 3137 postes, cela pose clairement le problème.

D'abord, il apparaît que seuls 1983 personnels sont en télétravail en centrale, ce qui voudrait dire que 1144 postes ne sont pas utilisés.

Ensuite, parce qu'avec 24000 PATS en Police, on comprend vite qu'avec une dotation de 10% en postes NOEMI cela obère largement les possibilités de télétravail.

On a même des services ou ne disposant que d'un poste NOEMI, on accentue les tensions entre collègues en leur demandant de se répartir les jours de télétravail et de se prêter à tour de rôle l'ordinateur portable.

La mise en place du télétravail dépend en premier lieu du matériel, et il est nécessaire d'investir massivement en la matière. »

Le SG a pris note du constat éloquent des chiffres, et évoque la possibilité en attendant des dotations supplémentaires d'élargir les possibilités de télétravail par le biais notamment du dispositif Nomad2.

Sur les cas contact, le SNIPAT a dénoncé une fois encore les attitudes inadmissibles de certains chefs de service, et la tendance à apprendre par des collègues que des cas sont positifs plutôt que par leur hiérarchie.

Nous l'alertons aussi sur la négligence d'une partie de personnels pour qui le virus est moins grave que tout ce que l'on en dit. Cette négligence peut tuer.

Le docteur FOULON le confirme et en appelle à l'honnêteté de chacun, et à la citoyenneté pour que la contamination ne soit pas exponentielle.

Enfin, le SNIPAT est intervenu sur le point suivant :

« Depuis le premier confinement, nous demandons soit une prime spécifique soit un complément de CIA pour TOUS les agents, dans la mesure où ils n'ont pas démérité pendant la crise sanitaire, répondant présent pour assurer la continuité de l'activité.

Les personnels ont travaillé malgré le contexte anxiogène, on leur a pris des congés, des RTT, une partie n'a pas pu prendre de vacances en été, ils ont eu des coûts supplémentaires dans leur vie quotidienne, leur santé n'est plus suivie, et là ils ne savent pas si ils pourront partir en famille pour les fêtes de fin d'année.

La prime COVID a fait 85% de mécontents et les 15% qui l'ont touchée n'en sont pas pour autant tous satisfaits, cela a été un véritable fiasco !

Aussi, nous attendions un petit coup de pouce, d'autant que nous entendons les distributions de milliards d'euros dans le cadre de la relance pour tous les secteurs, alors quid de nos collègues ? »

Le SG répond qu'il en prend note, mais que cette demande n'est pas accessible pour le moment, et que concernant le CIA, l'enveloppe est close.

**AUTREMENT DIT, EN MAI, C'ÉTAIT TROP TÔT
POUR EN PARLER, EN NOVEMBRE, C'EST TROP TARD !!!**

L'ensemble des PATS appréciera, mais nous avons d'ores et déjà mis en garde contre une accentuation de la démotivation des personnels.